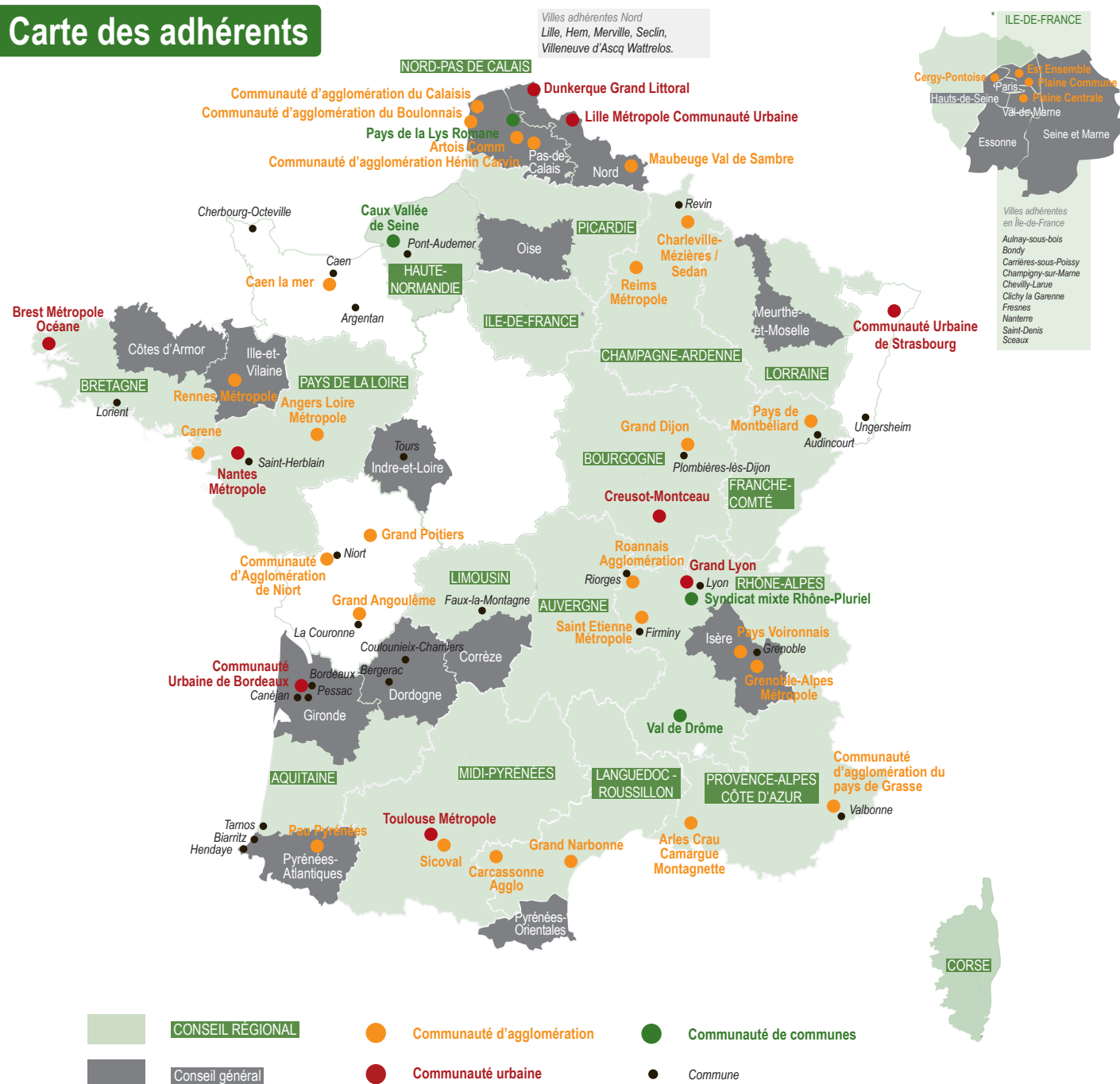


Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

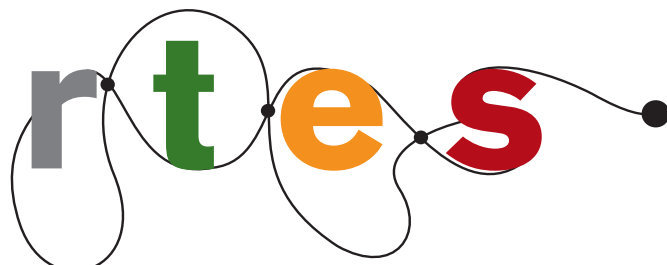
Le RTES, c'est quoi ?

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Il rassemble aujourd'hui plus de 125 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Carte des adhérents



La charte du RTES



Réseau des collectivités **Territoriales** pour une **Économie Solidaire**

De nombreux élus locaux cherchent à engager leur territoire dans une démarche de développement durable, qui mobilise les ressources locales et mette en avant les dimensions sociales et humaines de l'économie. Il s'agit notamment pour eux de lutter contre toutes les discriminations et de placer la personne au coeur de l'économie.

L'engouement pour ce projet politique s'est notamment traduit à l'issue des élections municipales de 2001 par la désignation, dans plusieurs centaines de collectivités territoriales, d'élus délégués à l'économie solidaire. De nombreux projets d'économie solidaire sont en effet portés ou soutenus par des collectivités. Ces dynamiques se caractérisent par leur diversité. Pourtant, qu'ils se réclament de l'économie solidaire, de l'économie sociale ou du tiers-secteur, les promoteurs de ces actions partagent un socle de valeurs communes.

● Vers un développement durable par une économie :

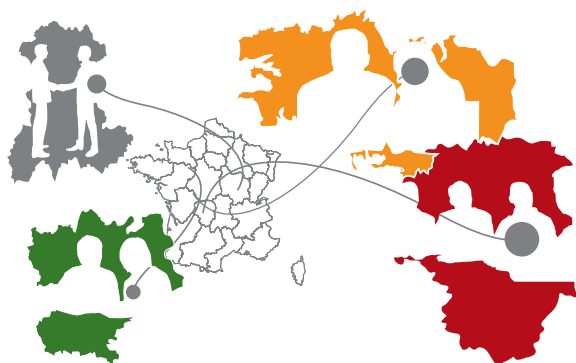
- **au service de l'humain et du lien social** : les initiatives de l'économie solidaire ne recherchent pas le profit mais privilégient l'utilité sociale ; en ce sens elles interrogent la définition même de la notion de richesse ;
- **au service des solidarités** entre individus d'un territoire, entre territoires (au niveau régional, national ou international), entre activités et avec les générations futures ;
- **au service d'un développement** qui favorise la coopération et l'action citoyenne ;
- **au service de la qualité de la vie** pour tous et la préservation des ressources naturelles.

● Un développement des territoires fondé sur :

- **le partenariat au niveau local** (élus – Etat – acteurs socio-économiques) ;
- **la participation citoyenne** (entreprendre ensemble) et les pratiques démocratiques ;
- **l'hybridation des ressources** (public/privé, marchand/non marchand, monétaire/non monétaire) ;
- **la mise en réseau** des expériences locales, nationales et internationales

Parmi les champs d'action :

Création et développement d'activités; finances solidaires; développement de la démocratie participative; démocratie locale et éducation populaire; services aux personnes; commerce équitable, achat éthique; coopération internationale; protection de l'environnement, de la santé, des ressources naturelles.



Sur la base de ce projet politique, des élus locaux ont manifesté le besoin d'une coordination au plan national.

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire se propose d'être le lieu de rencontre des collectivités engagées dans une démarche d'économie solidaire.



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

5 raisons d'adhérer au RTES

Le RTES regroupe des collectivités de tous échelons (régions, départements, pays, intercommunalités, communes,...) autour d'une conviction : **l'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires.**

Ensemble, elles co-construisent des modes de faire, se forment, s'enrichissent mutuellement d'expériences, évaluent leurs actions... Adhérer au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) permet de :

1 Faire connaître

Le RTES rend visible les politiques et actions de ses adhérents auprès d'autres collectivités, des réseaux partenaires, des institutions nationales et européennes, de la presse...



- Un site Internet,
- Des relations régulières avec la presse,
- Des articles et brèves...

2 Échanger

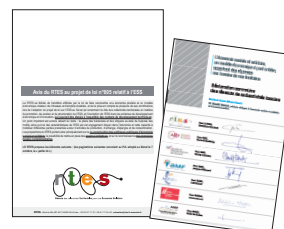
Le RTES organise des journées d'échanges et des groupes de travail thématiques pour permettre aux élus et techniciens de discuter de leurs expériences, partager leurs bilans, réfléchir à l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques et à l'articulation entre les différents niveaux de collectivités.



- Rencontres nationales "Collectivités & ESS"
- Rencontres thématiques territoriales...

3 Contribuer

En capitalisant les actions et politiques de ses adhérents, le RTES porte leur voix auprès des institutions nationales, européennes et internationales.



- Proposition d'amendements à la loi ESS,
- Déclaration commune des réseaux de collectivités en faveur de l'ESS...

4 S'informer

Le RTES publie une newsletter mensuelle, une lettre papier trimestrielle et des ouvrages thématiques sur les collectivités et l'ESS.



- Newsletter sur l'actualité de l'ESS et des adhérents,
- Lettre trimestrielle envoyée à 2000 abonnés,
- Des ouvrages thématiques...

5 S'accompagner

Le RTES organise régulièrement des formations et webconférences à destination des élus et des techniciens des collectivités adhérentes. Par ces sessions ou individuellement, ils s'accompagnent mutuellement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'ESS.

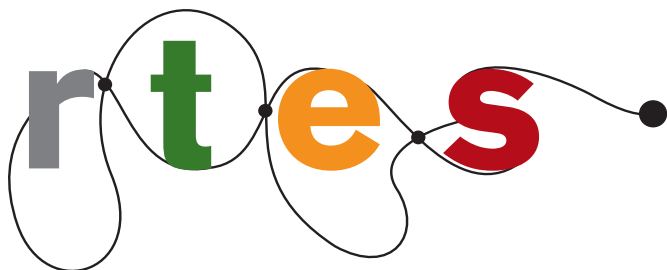


- La commande publique responsable
- La Loi ESS et ses conséquences,
- L'Europe et l'ESS...

Conseils régionaux, conseils généraux, pays, intercommunalités, communes... Plus de 120 collectivités ont choisi de rejoindre le RTES autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

RTES - Hôtel de Ville, BP 667, 59033 Lille Cedex
03 20 97 17 97 / 06 61 17 94 90 - animation@rtes.fr

www.rtes.fr



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Adhérer
au RTES
en pratique

● Exemple de délibération

Adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

La *ville / communauté d'agglomération / ...* a engagé une démarche en matière d'économie solidaire.

Au plan national, des collectivités ayant conduit des réflexions ou expérimentations similaires ont souhaité se doter d'une structure juridique pour porter leurs travaux communs. Une association loi 1901 regroupant les communes, pays, conseils généraux et régionaux intéressés a été créée.

Cette association dénommée Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) a vocation à :

- promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire ;
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projet notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs ;
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Une charte a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes.

L'appartenance à ce réseau permettrait à la *ville / communauté d'agglomération / ...* de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, et d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions, ou le suivi d'actions déjà lancées.

Après en avoir délibéré, le *Conseil municipal / communautaire / ...*, à la majorité décide :

- d'adhérer à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire",
- d'autoriser le *Maire / Président / ... ou son représentant* à représenter la *ville / communauté d'agglomération / ...* au sein de cette association,
- d'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à €.

Montant des adhésions annuelles pour 2015 (en euros)	
Collectivité de moins de 10 000 habitants	180
Collectivité de 10 000 à 30 000 habitants	300
Collectivité de 30 000 à 50 000 habitants	420
Collectivité de 50 000 à 100 000 habitants	650
Collectivité de 100 000 à 200 000 habitants	800
Collectivité de 200 000 à 300 000 habitants	1 000
Collectivité de 300 000 à 500 000 habitants	1 350
Collectivité de plus de 500 000 habitants	3 000
Département ou Région de moins d'1 million d'habitants	3 600
Région de plus de 1 million d'habitants	6 000